

Sur le plan technique, je trouve que d'ici à ce que l'on ait fait toute la lumière sur cette affaire, il faudrait non pas la considérer comme matière à privilège relevant du comité permanent des privilèges et des élections, mais la mettre plutôt de côté. Je dois cependant demander maintenant à la Chambre si elle consent à renvoyer sur-le-champ cette motion à notre comité spécial des droits et des immunités des députés en lui confiant le mandat formel d'élucider les problèmes que j'ai signalés et de faire rapport à la Chambre sur cette question précise touchant le problème particulier qu'a soulevé le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt).

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Si j'estime avoir le consentement de la Chambre à procéder ainsi, il en sera ainsi ordonné.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a invoqué le Règlement au sujet du dépôt de documents. Sauf le respect que je lui dois, la question n'est pas très précise. Je me demande si le député accepterait que je considère son intervention comme un préavis et qu'il invoque le Règlement afin de débattre la question à fond un jour de la semaine prochaine.

J'ai essayé de recueillir des données. Toutefois, on ne sait pas au juste si la question porte sur des documents auxquels le solliciteur général (M. Fox) ou peut-être le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) ont fait allusion à des jours différents. Dans les deux cas, les ministres ont traité les documents dont il est question de façon quelque peu différente et je pense que des précédents différents s'appliquent.

Je demande donc au député d'examiner les documents que j'ai ici, et que je serai heureux de lui fournir, et peut-être de convenir avec le gouvernement d'une date possible la semaine prochaine pour discuter de la question afin que j'aie un peu plus de précisions. J'aimerais entendre davantage de précisions avant de prendre une décision à cet égard, si on est d'accord.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-26, concernant l'organisation de certaines activités scientifiques du gouvernement du Canada, avec un amendement auquel il la prie de donner son adhésion.

Décision de M. l'Orateur

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à la procédure convenue, d'informer la Chambre des questions qui seront débattues 6 heures: le député de Parry Sound (M. Darling)—Les douanes—Les répercussions sur le tourisme de l'imposition aux citoyens américains de droits jugés excessifs; le député de Surrey-White Rock (M. Friesen)—La Gendarmerie royale—L'enquête sur les opérations de la Banque de Montréal à Vancouver—Demande de précisions; le député de Lisgar (M. Murta)—La consommation—La création possible d'une commission d'étude d'une politique alimentaire nationale.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de ne pas avoir soulevé cette question plus tôt, mais vous étiez en train de parler et il ne convient pas que nous présentions de demande pendant que vous avez la parole.

Pour clarifier les choses et éclairer la Chambre, peut-être devrait-on modifier cet article du Règlement dans le sens que vous avez indiqué. Étant donné que la fin de la session approche, peut-être ce comité pourrait-il être autorisé à poursuivre ses travaux pendant la prochaine session, même s'il n'a pas terminé. La Chambre a le pouvoir de lui donner cette autorisation. Si par malheur cette session-ci était prorogée, il faudrait donner au comité un nouveau mandat. La Chambre pourrait éviter d'avoir recours à cela maintenant si elle modifiait l'article du Règlement pour permettre au comité de poursuivre ses travaux après la session en cours jusqu'à ce qu'il fasse son rapport.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, si cette suggestion est conforme au Règlement, nous n'y voyons pas d'objection. D'autre part, j'avais l'impression qu'un renvoi ou mandat semblable expirait avec la fin d'une session. Nous pourrions nous engager à renouveler le mandat dans la nouvelle session, ce qui reviendrait au même.

M. l'Orateur: L'engagement du ministre suffirait amplement, j'en suis sûr, dans les circonstances. J'ajouterais que ce comité a fait un rapport et présenté des recommandations à la Chambre sur des questions dont les tribunaux sont encore saisis. Il est actuellement en train d'étudier la question très importante des changements à apporter aux droits et immunités des députés en prévision de la radiotélédiffusion des débats de la Chambre, et il examinera par la suite de nombreux autres problèmes ayant trait aux droits et immunités spéciaux. Il est clair que ce comité poursuivra son travail pendant encore longtemps. Je suis convaincu que son mandat, comme l'a déclaré le ministre, sera renouvelé une fois la session en cours terminée. Passons à l'ordre du jour.